

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0047/2018

Objet : travaux de marquage au sol R.D.921 du PR 28+985 au PR 29+258

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,

Considérant que des travaux de marquage au sol suite aux travaux de reprises de voirie doivent être réalisés sur la R.D. 921 du PR 28+985 au PR 29+258 rue André Duvigneau (au niveau des emplacements parkings rue André Duvigneau – au niveau de la rue du Haut Bourg – entre la rue du Haut Bourg et le plateau surelévé de la rue Claude Odeau – au niveau du carrefour avec la rue Claude ODEAU – carrefour de la rue Claude Odeau vers Montplaisir) à Sargé sur Braye par la Société Nouvelle Goulet.

Considérant que la circulation sera perturbée et le stationnement sera interdit,

Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux sur la R.D. 921 du PR 28+985 au 29+258 rue André Duvigneau (au niveau des emplacements parkings rue André Duvigneau – au niveau de la rue du Haut Bourg – entre la rue du Haut Bourg et le plateau surélevé de la rue Claude Odeau – au niveau du carrefour avec la rue Claude ODEAU – carrefour de la rue Claude Odeau vers Montplaisir) à Sargé sur Braye en raison des travaux de marquage au sol suite aux travaux de reprises de voirie à compter du 19 novembre 2018 de 8 h 00 à 18 H 00 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par la Société Nouvelle Goulet.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 8 Novembre 2018

Le Maire,
Jean LÉGER

